

DEMANDE DE PERMIS D'AUTORISATION DE TRAVAIL

Les tiers qui ne sont pas engagés par Gateway Operations et qui doivent effectuer des travaux sur l'installation de la Route 1 ou qui ont une incidence sur cette dernière, ou qui ont besoin d'avoir accès à des terres attenantes en passant par l'installation de la Route 1, doivent présenter une demande d'autorisation de permis d'autorisation de travail.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX		
RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR		
Entreprise	Nom :	
Contact principal	Nom :	Téléphone :
Contact sur le site	Nom :	Cellulaire :
RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUS-TRAITANT		
Entreprise	Nom :	
Service fourni	(p. ex., contrôle de la circulation, excavation)	
Contact principal	Nom :	Téléphone :
Contact sur le site	Nom :	Cellulaire :
RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUS-TRAITANT (le cas échéant)		
Entreprise	Nom :	
Service fourni	(p. ex., contrôle de la circulation, excavation)	
Contact principal	Nom :	Téléphone :
Contact sur le site	Nom :	Cellulaire :
RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX		
DESCRIPTION DES TRAVAUX		
Fournir autant de détails que possible. Le cas échéant, des documents supplémentaires, comme des devis et des plans, devraient être joints à la demande.		
LIEU ET CALENDRIER DES TRAVAUX		
Indiquer le tronçon (c.-à-d. du kilomètre X au kilomètre X), la direction (vers l'Est/vers l'Ouest), la ou les dates, si les travaux auront lieu la fin de semaine, et l'heure de début et de fin des travaux chaque jour. (Se reporter à la condition 1, à la page 2 du présent formulaire)		

PERTURBATION DE LA CIRCULATION	
<p>Cocher au moins l'une des cases ci-dessous et fournir des renseignements supplémentaires. (Se reporter à la condition 2, à la page 2 du présent formulaire)</p>	
<input type="checkbox"/> Aucune perturbation <input type="checkbox"/> Travaux de bord de chemin <input type="checkbox"/> Travaux d'accotement <input type="checkbox"/> Travaux dans une seule voie <input type="checkbox"/> Interruption temporaire de la circulation <input type="checkbox"/> Détour	<p>Explications :</p>
CONDITIONS	
Le demandeur, conjointement avec ses agents et sous-traitants associés, convient de respecter les conditions de permis énoncées ci-dessous :	Initiales faisant foi de l'acceptation
<p>1. Calendrier des travaux et restrictions routières :</p> <p>a. Il est interdit d'interrompre la circulation sur la Route 1 sans avoir préalablement obtenu l'approbation écrite de la Province du Nouveau-Brunswick.</p> <p>b. Il n'est pas permis de fermer une voie pendant plus de cinq (5) jours.</p> <p>c. Il n'est pas permis de fermer une voie du lundi au jeudi, aux endroits, dans la direction et aux heures indiquées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Direction ouest – entre le kilomètre 141 et le kilomètre 123 – de 6 h à 9 h ii. Direction est – entre le kilomètre 114 et le kilomètre 122 – de 6 h à 9 h iii. Direction est – entre le kilomètre 123 et le kilomètre 141 – de 16 h à 18 h iv. Direction ouest – entre le kilomètre 122 et le kilomètre 114 – de 16 h à 18 h 	
<p>2. Contrôle de la circulation : Doit être effectué conformément à la version la plus récente du Guide de signalisation des travaux routiers (GSTR) du Nouveau-Brunswick. Le demandeur ou le sous-traitant désigné doit communiquer avec le directeur de zone concerné (indiqué ci-dessous) au moins deux (2) jours avant tout contrôle de la circulation.</p>	
<p>3. Lois et règlements applicables : Tous les travaux doivent être effectués conformément aux lois et aux règlements du Canada et de la Province du Nouveau-Brunswick.</p>	
<p>4. Indemnisation et dégageant de toute responsabilité : Le demandeur accepte d'indemniser Gateway Operations en cas de dommages et de décharger Gateway Operations de quelque responsabilité que ce soit, résultant de son action ou de son inaction, de sa négligence ou autre, y compris tout dommage à la propriété, dommage corporel ou décès dont le demandeur, ses employés, ses agents, ses sous-traitants ou toute autre personne engagée par le demandeur a été la cause ou a contribué de quelque manière que ce soit.</p>	
<p>5. Assurance : Le demandeur et ses sous-traitants doivent souscrire une assurance responsabilité civile générale d'au moins 5 M\$ par sinistre, et une assurance automobile d'au moins 5 M\$. Une copie des certificats doit être fournie à Gateway Operations si on le demande.</p>	
<p>6. Travail Sécuritaire NB : Le demandeur et ses traitants doivent être en règle auprès de Travail Sécuritaire NB au moment de la réalisation des travaux et doivent veiller à ce que le ou les certificats d'autorisation soient conservés sur le lieu des travaux.</p>	
<p>7. Sécurité : Gateway Operations se réserve le droit d'interrompre les travaux dans les situations dans lesquelles des activités, des événements ou des incidents présenteraient des risques environnementaux ou pour la santé ou la sécurité.</p>	
<p>8. Chantier : Le demandeur accepte, à ses propres frais, de remettre le site du chantier dans son état initial, à la satisfaction de Gateway Operations, après la réalisation des travaux.</p>	

9. Autres conditions : <ul style="list-style-type: none"> a. Aucun travail n'est permis sur l'installation de la Route 1 jusqu'à ce que la présente demande de permis ait été examinée, approuvée et appuyée par Gateway Operations. b. Gateway Operations se réserve le droit, à son entière discrétion, de révoquer le présent permis et toutes les autorisations connexes en tout temps et sans préavis. c. Le demandeur accepte de conserver en permanence sur le site une copie du permis approuvé qui devra être présentée sur demande à Gateway Operations ou à son client. d. D'autres conditions peuvent être ajoutées par Gateway Operations durant l'examen (se reporter au document joint à la réception du permis approuvé, le cas échéant). 		
ACCEPTATION Le demandeur et ses sous-traitants acceptent d'avoir accès au chantier conformément aux renseignements et au calendrier fournis dans la demande, et à toutes les conditions énoncées plus haut.		
Nom du demandeur (en caractères d'imprimerie) :	Signature du demandeur :	Date de la demande :
INSTRUCTIONS POUR LA PRÉSENTATION DE LA DEMANDE La demande, qui comprend tous les documents supplémentaires (le cas échéant), peut être présentée par courriel à l'adresse operations@gatewayops.ca ou par télécopieur au 506-832-3408. Un minimum de cinq (5) jours ouvrables est généralement requis pour achever le processus d'examen et d'approbation.		
APPROBATION DE GATEWAY OPERATIONS Gateway Operations, par les présentes, autorise les travaux à partir du _____ jour de _____ 20____.		
Directeur des communications :	Directeur du SGI :	Directeur d'OMR

Personnes-ressources de Gateway Operations :

Directeur de zone Est – 506-651-5919/directeur de zone Ouest – 506-343-5345/Directeur des communications – 506-343-0334